



IDENTIFICATION

Nom de l'association :

.....

Sigle :

Déclaration à la Préfecture sous le n° en date du

Adresse :

.....

Code postal Ville :

Téléphone : Fax : E-Mail :

DOMAINE D'ACTIVITE

Objet de l'association :

.....

.....

.....

Principales actions ou réalisations :

.....

.....

.....

Projets et calendrier des manifestations :

1. Dates :

2. Dates :

3. Dates :

4. Dates :

5. Dates :

6. Dates :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

Nombre de représentants de la commune de Clohars-Fouesnant :

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Titre	Nom et prénom	Adresse	Téléphone
Président			
Secrétaire			
Trésorier			

EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents en 2021 :, dont cloharsien :, dont non-cloharsien :

BUDGET

RESSOURCES (H.T. € ou T.T.C. €)	RESULTATS 2021	PREVISIONNEL 2022
Subventions : (Total)		
Commune		
Département		
Région		
Etat		
Autres		
Cotisations, adhésions		
Prestations, services, activités		
Mécénats, dons		
Autres recettes		
TOTAL (I)		

DEPENSES (H.T. € ou T.T.C. €)	RESULTATS 2021	PREVISIONNEL 2022
Fonctionnement : (Total)		
Personnel (salaires et charges)		
Autres dépenses de gestion		
Dotations et autres charges		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL (II)		
RESULTAT (TOTAL I – TOTAL II)		

- L'association est-elle assujettie à la TVA ? oui non partiellement

- Résultats d'exploitation de l'association :

2019 : excédent déficit de

2020 : excédent déficit de

- Quel montant d'emprunt l'association a-t-elle en cours ?

Fin de remboursement :

- Une collectivité a-t-elle garanti vos emprunts ? Si oui, laquelle et pour quel montant ?

.....

.....

Il est précisé que la commune de Clohars-Fouesnant applique l'article 1^{er} du décret du 30 octobre 1935 qui prévoit que " toute association ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée ".

Les renseignements portés sur cette fiche sont certifiés exacts. Toutes modifications concernant les statuts, la composition du conseil d'administration de l'association ou son budget seront signalées à la commune de Clohars-Fouesnant.

Fait àle

Le président :

1. EN CAS DE PREMIERE DEMANDE OU DE MODIFICATION

- Copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture, de l'insertion au journal officiel et de ses statuts,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal libellé, si possible, au nom de l'organisme,
- Les statuts de l'association.

2. A CHAQUE DEMANDE

- Le rapport moral relatant les activités de la saison passée
- Le compte d'emploi de la subvention accordée par la commune l'année passée
- Les comptes financiers du dernier exercice
- Tout document que vous jugerez utile